EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **07 novembre 2008 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **sept novembre deux mille huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 31 octobre 2008, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Simon POURRET, Jean-Michel DUCLOS, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Thierry ORLIAGUET**
Excusé(e)s :	**Michel FANGET, Christine PERRET, Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

A partir de la question n°7, M. le Maire confie la conduite des débats à M. Alain MARTINET, Premier Adjoint

---

Rapport N° 23

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - PRESENTATION DU RAPPORT DE L'EXPLOITANT RELATIF AUX CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC - CHAUFFAGE URBAIN (SAISON 2006/2007)

L'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi N° 2002-1 du 2 janvier 2002 prévoit que le rapport produit chaque année par le délégataire doit être inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal (voir annexe).

La Ville de Clermont-Ferrand a conclu en 1997 un contrat d'affermage avec la Société DALKIA pour l'exploitation du chauffage urbain quartier de la Gauthière. Ce contrat arrivera à échéance en juin 2010. Le contrat d'exploitation actuel couvre donc 13 saisons (du 1er juillet au 30 juin), la saison 2006/2007 a marqué la fin de la 10ème saison d'affermage.

Ainsi, la Société DALKIA est chargée par la Commune de la fourniture de chauffage et d'eau chaude pour les immeubles de la Z.U.P. La Ville de Clermont-Ferrand bénéficie pour sa part du chauffage urbain dans l'école du quartier, le centre social, les ateliers municipaux et les jardins de la Charme. La Société DALKIA est aussi chargée de l'entretien et de la remise en état des installations de production et de distribution.

1 - Rapport sur la nature des équipements en place :

a) Chaufferie centrale :

La chaufferie centrale est équipée de cogénérateurs d'une puissance électrique de 2,6 MW et de 3 MW de chaleur fonctionnant au gaz naturel. De plus, une chaufferie de 12 MW (fioul + gaz) permet de couvrir les besoins complémentaires en chauffage et en eau chaude sanitaire.

b) Le réseau de chaleur :

Le réseau date des années 70 et s'étend sur 2,7 km, il raccorde 1500 logements, trois écoles, une maison de retraite, un collège, un centre social et le centre technique de la Charme. Des tronçons du réseau ont été ajoutés et d'autres rénovés tout au long de son utilisation suivant les urgences rencontrées.

c) les sous-stations :

Le réseau de chaleur alimente 21 sous-stations qui délivrent par le biais d'échangeurs thermiques l'énergie aux abonnés.

2 – Bilan technique de la saison :

La saison de chauffe 2006/2007 a été particulièrement clémente avec une baisse significative de la rigueur de l'hiver (- 20 % environ par rapport à la saison 2005/2006). Le climat a été particulièrement favorable au rendement global des installations de production, favorisant la rentabilité de la cogénération.

La saison de chauffe 2006/2007 a commencé le 11 octobre 2006 pour se terminer le 21 mai 2007, soit 223 jours de chauffe contre 243 la saison précédente.

a) Production d'énergie :

- La production annuelle de chaleur représente 17,4 Gwh, soit une baisse de plus de 27 % par rapport à la saison précédente.
- La production annuelle d'électricité représente 8,8 Gwh contre 7,8 Gwh la saison précédente.
- La part de la chaleur de récupération des cogénérateurs s'élève à 52 % contre 37,8 % la saison précédente.

b) Distribution d'énergie :

Le périmètre desservi par le service n'a pas évolué au cours de la saison. Aucun incident de nature à rompre la continuité de livraison n'est à déclarer.

3 – Bilan économique de la saison :

a) Recettes :

POSTE	Valeur 2006/2007 en (€)	Valeur 2005/2006 en (€)	Variation
R1 (vente de chaleur)	567 927,00	764 983,00	- 25 %
P2 (maintenance et entretien)	169 919,00	165 994,00	+ 2 %
P3 (renouvellement)	65 578,00	63 224,00	+ 3,7 %
Vente à EDF	1 001 942,00	868 475,00	+ 15,4 %
TOTAL	**1 805 368,00**	**1 862 678,00**	**- 3 %**

La baisse des ventes R1 est due à la baisse des consommations suite à la clémence relative de la saison 2006/2007.

b) Dépenses :

POSTE	Valeur 2006/2007 en (€)	Valeur 2005/2006 en (€)	Variation
Achats matières premières (Gaz, Fioul)	1 107 060,00	1 184 936,00	- 6,6 %
Amortissement des installations	276 536,00	276 536,00	0
Frais de maintenance et de personnels	212 965,00	191 575,00	+ 11 %
Autres frais	248 109,00	228 631,00	+ 8,5 %
TOTAL	**1 844 670,00**	**1 881 678,00**	**- 2 %**

Les achats de matières premières (Gaz Naturel principalement) restent stables malgré une forte baisse des consommations. Les prix d'achat du Gaz Naturel ont en effet augmenté de 14,5 % en moyenne entre les saisons 2006/2007 et 2005/2006.

La redevance versée à la Ville est de 2 % du chiffre d'affaire, soit pour la saison 2006/2007 de 16 068,51 €

c) Evolution des prix unitaires :

POSTE		Valeur 2006/2007	Valeur 2005/2006	variation
R1 (vente de chaleur)	Chauffage (€ TTC/MWh)	38,79	40,85	- 5 %
	Eau chaude sanitaire (€ TTC/m^3)	3,90	4,00	- 2,3 %
P2 (maintenance et exploitation)	€ TTCC/kW souscrit	10,74	10,49	+ 2,4 %
P3 (renouvellement)	€ TTC/kW souscrit	4,14	3,99	+ 3,8 %

Malgré une hausse importante du prix du gaz sur la période (+ 14,5 %), le prix global de la chaleur a baissé du fait de la part relative de la cogénération plus importante suite à la clémence de la saison.

Il vous est proposé, en accord avec votre Commission, de prendre acte du rapport du délégataire qui vous a été préalablement remis avec le rapport aux commissions.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,